

MANDAT DU CONSEL D'ADMINISTRATION DE GYM CAN

Le conseil d'administration de Gymnastique Canada est un conseil de gouvernance stratégique qui assure l'orientation et la direction de l'organisation. À ce titre, il définit la vision, la mission et les valeurs de l'organisation, supervise l'élaboration du plan stratégique pluriannuel et le suivi de sa mise en œuvre, embauche la direction générale, et exerce une surveillance de la gestion des risques organisationnels ainsi que du rendement financier. Afin de remplir son mandat, le conseil d'administration veille à ce que ses administratrices et administrateurs possèdent les compétences, l'expérience et la diversité nécessaires pour contribuer au succès et au développement de la gymnastique au Canada.

Le conseil d'administration est responsable devant nos membres, soit les fédérations provinciales et territoriales de gymnastique partout au Canada.